

SESSION 2022

CAPET ET CAFEP
CONCOURS EXTERNE

Section
SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Inscrite dans le socle européen pour les droits sociaux, l'inclusion des personnes vivant avec un handicap fait partie des priorités énoncées par Ursula von der Leyen, présidente de la commission, afin de construire une « Europe Sociale forte pour des transitions justes ». Au cours de la période 2010-2020, la stratégie européenne en la matière avait permis l'adoption d'une loi européenne sur l'accessibilité, une directive concernant le web, une législation pour les droits des passagers... Une évaluation a récemment montré l'impact positif de ces actions des dix dernières années sur les règles et politiques européennes, ainsi que les marges d'amélioration qui demeurent.

Fort de ces enseignements, la nouvelle stratégie visera à assurer l'inclusion sociale, économique et la participation des personnes en situation de handicap à la société, le respect de leurs droits et leur protection contre les discriminations [...]

Source : *Handicap : quelle stratégie européenne après 2020 ?* Publié le 9/12/2020
Disponible sur : www.unccas.org, consulté le 12 octobre 2021.

Montrer comment l'évolution des politiques sociales participe au développement d'une société plus inclusive.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1- Grand âge et autonomie : les chiffres clés.

Source : « *Concertation Grand âge et autonomie* », 28 mars 2019, Dossier de presse p 14-15, disponible sur <https://www.ars.sante.fr>, consulté le 21/09/21.

ANNEXE 2 - Transformation de l'offre médico-sociale en direction des personnes en situation de handicap.

Source : *Volet 1 Orientation des politiques publiques pour une société plus inclusive*, Kit pédagogique, p25-26, Disponible sur <https://www.handicap.gouv.fr>, consulté le 21/09/21.

ANNEXE 3 - Introduction du schéma autonomie et inclusion du département de Seine Saint Denis 2019-2024.

Source : « *Schéma autonomie et inclusion du département de Seine Saint Denis 2019-2024* », p 4, Disponible sur : <https://www.ressources.seinesaintdenis.fr>, consulté le 21/09/21.

ANNEXE 1 - Grand âge et autonomie : les chiffres clés.

Démographie



4,8 millions

de personnes de 85 ans et plus en 2050.

x3,2

augmentation du nombre de personnes de 85 ans et plus entre 2017 et 2050.

Perte d'autonomie



2,2 millions

de personnes en perte d'autonomie en 2050, contre 1,3 million en 2017.

40% des personnes qui décèdent en France ont connu la perte d'autonomie.

Isolement



50 % des personnes de plus de 75 ans n'ont plus de réseau amical actif.

Accompagnement à domicile



760 000 personnes âgées bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

60 % des bénéficiaires de l'APA vivent à leur domicile.

Source : « *Concertation Grand âge et autonomie* », 28 mars 2019, Dossier de presse p 14-15, disponible sur <https://www.ars.sante.fr>, consulté le 21 septembre 2021.

ANNEXE 2 - Transformation de l'offre médico-sociale en direction des personnes en situation de handicap.

Près de quinze ans après la loi du 11 février 2005, les besoins exprimés par les personnes en situation de handicap ont évolué et la réponse sous la forme de « places » dans un établissement ou un service, si elle peut encore être pertinente, ne suffit plus pour tenir compte de la diversité des aspirations des personnes. Ainsi, le mouvement de transformation de l'offre déjà engagé sur le terrain doit être amplifié [...]. Pour y parvenir il faut à la fois renforcer les liens entre les différents dispositifs médico-sociaux pour sortir de la logique des filières, renforcer les liens entre le secteur médico-social et le secteur sanitaire afin de garantir la cohérence et la complémentarité des accompagnements, et enfin renforcer les liens entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire dans tous les domaines - soins, scolarisation, logement, emploi, accès à la culture et aux loisirs afin de promouvoir l'inclusion.

Source : *Volet 1 Orientation des politiques publiques pour une société plus inclusive*, Kit pédagogique, p 25-26, Disponible sur <https://www.handicap.gouv.fr>, consulté le 21 septembre 2021.

ANNEXE 3 - Introduction du schéma autonomie et inclusion du département de Seine Saint Denis 2019- 2024. Extrait.

Le vieillissement et le handicap, compétences majeures des Départements, constituent un défi démographique et social, aujourd'hui, et plus encore demain. La mise en œuvre d'une politique en direction des personnes en recherche d'autonomie représente un enjeu de solidarité essentiel pour le Département de Seine-Saint-Denis qui porte une ambition résolument inclusive, citoyenne, émancipatrice : il s'agit d'aider chacun, quelle que soit la difficulté à laquelle il a à faire face, à mener à bien son « projet de vie ». Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis s'est engagé pour la première fois dans une réflexion globale et a fait le choix de réaliser un schéma unique de l'autonomie, qui s'adresse aussi bien aux personnes âgées qu'aux personnes en situation de handicap sans confusion des singularités des deux publics [...]

Source : « *Schéma autonomie et inclusion du département de Seine Saint Denis 2019-2024* », p 4, Disponible sur : <https://www.ressources.seinesaintdenis.fr>, consulté le 21 septembre 2021.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► **Concours externe du CAPET de l'enseignement public :**

Concours
EDE

Section/option
7300E

Epreuve
101

Matière
9311

► **Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :**

Concours
EDF

Section/option
7300E

Epreuve
101

Matière
9311